

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	04 Avril 2018	Séance du : 11 Avril 2018
	<u>Votes : 37</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le Onze Avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 36	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 12	Abstention : 1	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet) , M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bernard COSTE (Octon), M. Gérald VALENTINI (Valmasque) représenté par M. Claude VALERO.

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Projet d'Intérêt Général du Département de l'Hérault

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil communautaire que le Département de l'Hérault porte un projet d'intérêt général (PIG) destiné à l'amélioration de l'habitat privé et à la lutte contre l'habitat indigne sur un territoire donné et pour une durée de 3 à 5 ans.

Ce PIG a été présenté aux membres du Conseil communautaire lors du Conseil en date du 14 février 2018.

Mis en œuvre par convention entre l'Etat, l'ANAH, le Département et les intercommunalités concernées, ce dispositif organise un accompagnement des propriétaires par un cabinet d'études.

Les priorités du Département en faveur du parc de logements privés sont de lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, améliorer l'autonomie des personnes à domicile, lutter contre la précarité énergétique et renforcer l'offre de logements sociaux.

Sur le Clermontais, les enjeux plus spécifiques identifiés sont de lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, lutter contre la précarité énergétique et mobiliser le fond de solidarité énergétique. L'amélioration de l'autonomie des personnes avec 26% de la population ayant plus de 60 ans (contre 24% sur l'Hérault) et l'orientation vers la production de petits logements sont également des enjeux importants pour le Clermontais.

Le PIG départemental s'étend sur cinq intercommunalités, les Communautés de communes de la Domitienne, du Clermontais, du Grand Pic Saint Loup, du Pays de Lunel et la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or, chacune étant appelée à participer au financement de la prestation du bureau d'études (9 838 euros pour la CCC), ainsi qu'une participation au financement des travaux (31 333 euros pour la CCC).

La gouvernance de ce PIG sera constituée d'un Comité de pilotage annuel, un Comité technique annuel par intercommunalité partenaire, et des réunions régulières de suivi technique, toujours par intercommunalité.

Monsieur le Président soumet ce rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de projet d'intérêt général (PIG) tel que présenté ci-dessus.

VALIDE la participation financière de la Communauté de communes du Clermontais telle qu'énoncée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX